

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 03.05.2024

### CONSIDÉRER LE PREMIER PILIER DE MANIÈRE GLOBALE

## La commission sociale du Conseil national voit la nécessité d'une 13e rente AI

**Après la décision claire du peuple en faveur d'une 13e rente AVS, la commission sociale du Conseil national s'est prononcée en faveur d'une 13e rente AI. Inclusion Handicap se réjouit que la commission veuille ainsi éviter de désavantager les bénéficiaires de rentes AI et préserver l'unité du 1er pilier de la sécurité sociale.**

Pour de nombreux bénéficiaires de rentes, la 13e rente AVS est une contribution nécessaire à la couverture des besoins vitaux. C'est encore plus vrai pour les bénéficiaires de rentes AI. Plus de la moitié d'entre eux perçoivent aujourd'hui des prestations complémentaires, car la rente AI ne suffit pas à assurer leur existence. De nombreux rentiers AI n'ont pas la possibilité de se constituer une prévoyance professionnelle substantielle et vivent dans des conditions très modestes. L'augmentation du coût de la vie touche particulièrement les rentiers AI. « En raison du risque élevé de pauvreté des bénéficiaires de rentes AI et du principe d'unité du 1er pilier de la sécurité sociale, la nécessité d'une 13e rente AI est évidente. Le fait que la commission sociale du Conseil national soutienne l'égalité de traitement des rentiers AI est un signe important », dit Matthias Kuert Killer, responsable politique chez Inclusion Handicap.

Jusqu'à présent, le 1er pilier a été traité à juste titre comme une unité. Les taux des rentes de vieillesse et des rentes d'invalidité ainsi que de nombreux autres mécanismes sont donc identiques. Dans les deux systèmes, les rentes doivent permettre d'assurer le minimum vital (art. 112, al. 2b Cst.). Nous en sommes loin pour les rentes d'invalidité. Il est donc logique qu'en plus des rentes de vieillesse, les rentes d'invalidité doivent également être versées 13 fois. Inclusion Handicap salue donc la décision de la commission sociale du Conseil national et invite la commission du Conseil des Etats à en faire de même.

### Renseignements

Matthias Kuert Killer, Responsable politique Inclusion Handicap  
[matthias.kuert@inclusion-handicap.ch](mailto:matthias.kuert@inclusion-handicap.ch) / 078 625 72 73

**Inclusion Handicap** est la porte-parole des quelque 1,7 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faitière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 21 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 21 organisations membres](#).

### Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | Geliko (Conférence suisse des ligues de la santé) | inclusione handicap ticino | insieme Suisse | PluSport | Pro Audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse